

## REACH *pour en savoir plus*

- Guide de lecture REACH  
réalisé par la FIM et des en-  
treprises de l'aéronautique  
et de l'automobile

[www.fim.net](http://www.fim.net)

- [www.berpc.fr](http://www.berpc.fr)

- [http://echa.europa.eu/  
home\\_fr.asp](http://echa.europa.eu/home_fr.asp)

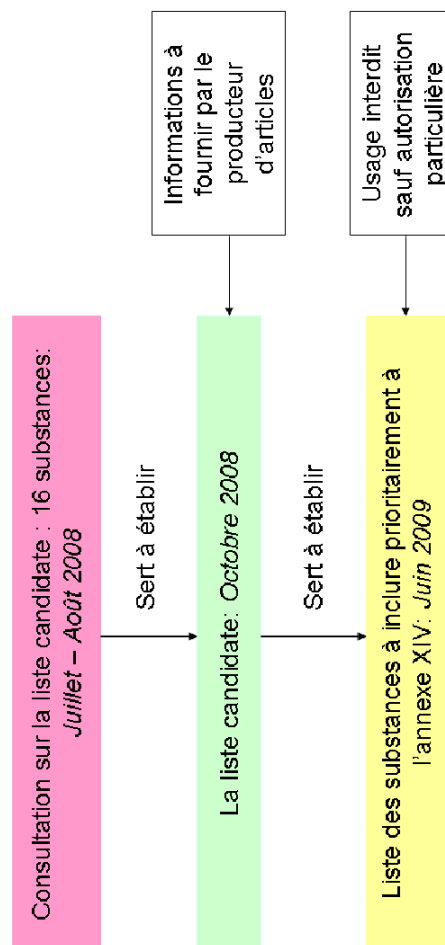


## REACH *à la disposition des adhérents*

Courriers types

Clausier juridique

Information quotidienne via  
newsletters



UITS  
39/41 Rue Louis Blanc  
92400 Courbevoie  
[www.uits-france.com](http://www.uits-france.com)  
[contact@uits-france.com](mailto:contact@uits-france.com)

## Avez-vous la REACH attitude ?



Novembre 2008

*Informations à  
destination des  
sous-traitants en  
traitement de  
surface*



## Que dois-je faire?

- ✚ réaliser l'inventaire de la **totalité** des substances présentes dans mon installation.
- ✚ dresser la liste des articles et des substances que j'importe hors UE.
- ✚ identifier chacun de mes fournisseurs pour chacune des substances en ma possession (y compris celles contenues dans les préparations).
- ✚ communiquer à chacun de mes fournisseurs la façon dont j'utilise les substances qu'il me fournit afin d'en faire un usage identifié dans la fiche de données sécurité.
- ✚ envoyer un courrier à mes fournisseurs situés en EU pour leur demander si ils comptent pré-enregistrer les substances qu'ils me fournissent
- ✚ contacter mes fournisseurs hors U.E (et Suisse) afin de savoir si ils ont désigné un représentant exclusif

REACH. Dans le cas contraire, pré-enregistrer les substances que j'importe (si je les importe à plus d'1 tonne par an).

- ✚ Prendre connaissance de la première liste **des substances candidates à l'autorisation** publiée le 28 octobre 2008
- ✚ identifier dans **cette** liste les substances présentes dans mes baignoires et susceptibles de se retrouver sur les articles que je livre: (bichromate de sodium utilisé dans les cas de décapage par exemple).
- ✚ déterminer si **cette** substance est présente à plus de 0,1% en poids dans les articles livrés et, dans ce cas, préparer un courrier type à envoyer à mes clients et éventuellement aux consommateurs pour les en informer.
- ✚ identifier dans la composition des articles si il y a des substances inscrites sur la liste des substances candidates à l'autorisation. En cas de présence d'une substance supérieure à 0,1% en poids, informer mon client.



Liste des substances candidates à l'autorisation (devant faire l'objet d'une information vers le client et éventuellement l'utilisateur final si présence à plus de 0,1% dans l'article)

*Anthracene*  
*4,4'- Diaminodiphenylmethane*  
*Dibutyl phthalate*  
*Cobalt dichloride*  
*Diarsenic pentaoxide*  
*Diarsenic trioxide*  
*Sodium dichromate, dihydrate*  
*5-tert-butyl-2,4,6-trinitro-m-xylene*  
*(musk xylene)*  
*Bis (2-ethyl(hexyl)phthalate) (DEHP),*  
*Hexabromocyclododecane (HBCDD)*  
*Alkanes, C10-13,*  
*Bis(tributyltin)oxide ,*  
*Lead hydrogen arsenate ,*  
*Triethyl arsenate ,*  
*Benzyl butyl phthalate*

Un applicateur livre à son client des articles revêtus. Il est donc inutile de vouloir pré-enregistrer des substances qui pourraient se former soit dans le bain soit à la surface de l'article livré. Les articles ne doivent pas être pré-enregistrés.

